

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - CONTRIBUTION DES BUDGETS ANNEXES AUX CHARGES COMMUNES SUPPORTÉES PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaire absente :

Rose-Marie NIETO.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU, Victor TURPAUD-FIZZALA.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - CONTRIBUTION DES BUDGETS ANNEXES AUX CHARGES COMMUNES SUPPORTÉES PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2121-29 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°C05-02-2026 du 2 février 2026 approuvant l'adoption des budgets primitifs 2026 et n°C19-06-2026 du 22 juin 2026 approuvant les budgets supplémentaires 2026 du budget Principal et des budgets annexes ;

Vu les instructions budgétaire et comptable M57, M4, M43 et M49 ;

Considérant les activités industrielles et commerciales retracées dans les budgets annexes ;

Considérant que l'exercice de ces activités nécessite le concours de plusieurs Directions « ressources » de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) relevant du budget Principal ;

Considérant que les budgets annexes soumis à la nomenclature comptable M57 et M4 doivent intégrer l'ensemble des coûts liés à leur exploitation et à ce titre, verser une participation au budget Principal selon les modalités décrites ci-dessous, actualisables chaque année ;

Pour assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, la Communauté d'Agglomération du Niortais, conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57, a mis en œuvre un système de contribution des budgets annexes auprès du budget Principal, pour la prise en compte de certains coûts indirects. En effet, le budget Principal prend à sa charge des dépenses dont bénéficient les directions gérées en budgets annexes (gestion du personnel, Administration générale, Finances...).

Cette contribution est déterminée selon les modalités suivantes :

- Chaque budget annexe se voit affecter une valorisation du temps de travail des directions ressources. Celle-ci est calculée à partir d'un nombre d'heures consacré par chaque direction « ressources » auprès des budgets annexes (relevé estimatif) ;
- Concernant l'affectation de l'accompagnement ressources humaines, il est tout d'abord constaté le coût de la direction par agent de la collectivité (masse salariale DRH/effectif total CAN). Cette masse salariale intègre les salaires du service recrutement et accompagnement professionnel, du service gestion de carrière et paie, du service prévention santé et sécurité. Ce coût unitaire est alors multiplié par l'effectif porté par chacun des budgets annexes ;

- Concernant la gestion des agents détachés au sein de la SPL des eaux du Niortais, les budgets annexes de l'eau et assainissement se voient affecter une valorisation du temps de travail au titre des cotisations CNRACL. Celle-ci est calculée à partir d'un nombre d'heures consacré par la direction des ressources humaines (relevé estimatif) ;
- Concernant les charges d'occupation des locaux Pagnol (loyer et charges), elles sont réparties par surface (m²) attribuée à chacune des directions portant la politique en question ;
- Concernant les outils informatiques, de télécommunication et autres frais de gestion (affranchissement...), la répartition est réalisée au nombre de postes affectés par direction portant la politique en question ;
- Sur le budget annexe « Transports », il est à noter une ligne majorant fortement la contribution 2026 à hauteur de 95 655 €. Il s'agit de la part « Ingénierie/suivi de projet » réalisée par la direction Etudes et Projets Neufs notamment sur les dossiers « Pôle décarboné du dépôt bus », « parking-relais » et « Pôle d'échange multimodal de la Gare ».

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête les montants dus par les budgets annexes auprès du budget principal comme suit :

Dépenses		Recettes	
Assainissement	370 771 €	Budget Principal	2 283 469 €
Contribution des déchets ménagers	934 460 €		
Transports	598 902 €		
Service des Eaux du Vivier	369 793 €		
Energies Renouvelables	9 543 €		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».